



DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE
COMMUNE DE BOURDEAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2026-20

Exécutoire le : 02 avril 2026
Affiché le : 02 avril 2026
Visé le : 02 avril 2026

Arrêté portant délégation de fonction au 4^{ème} Adjoint
sur la commune de Bourdeau

Le Maire de la Commune de Bourdeau,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-18 du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Sophie GOMMET en qualité de quatrième adjointe au Maire en date du 20 mars 2026 ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRETE

Article 1 :

A compter du 20 mars 2026, Mme Sophie GOMMET, quatrième adjointe, est déléguée :

- Pour pourvoir aux mesures relatives à la Vie sociale, à la communication, à l'animation, à la culture, au patrimoine historique et au tourisme.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par Mme Sophie GOMMET des actes concernés par cette délégation, sera précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 :

Le Maire de Bourdeau et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation au :

- Préfecture de la Savoie

Fait à Bourdeau, le 02 avril 2026

Le Maire,
Jean-Marc DRIDE



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage dans les locaux de l'établissement. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mairie de BOURDEAU

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41

<https://mairie-bourdeau.fr> - @mail : contact@mairie-bourdeau.fr - Illiwap